



HAUTE AUTORITE DE
LA COMMUNICATION
AUDIOVISUELLE

ÉTAT DES LIEUX DE LA TRANSITION VERS LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE DE TERRE EN CÔTE D'IVOIRE

CHRONOLOGIE

16 juin
2006

- Adoption de l'Accord GE-o6

Jan.
2006 à
Fév.
2010

- Réflexions sectorielles

12 Fév.
2010

- **Création Groupe de Travail pour la préparation de la Côte d'Ivoire au Passage à l'Audiovisuel Numérique et au Développement des Réseaux par Arrêté Interministériel**

14 Déc.
2011

- Installation du Groupe de Travail et début des travaux

06 juil.
2011

- Restitution du Rapport final du Groupe de Travail sur la Stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

19 Sept.
2012

- Adoption en Conseil des Ministres d'une communication relative aux conclusions du rapport sur la Stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

06 Juin
2013

- création du Comité National de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre (CNM-TNT)

30 Oct.
2013

- Installation des membres du CNM-TNT



GROUPE DE TRAVAIL



OBJET:

- Mener toutes les réflexions à soumettre au Gouvernement en vue d'aider à la définition de la politique nationale de Numérisation de l'Audiovisuel et la maîtrise de la convergence des réseaux

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

- **COMPOSITION**

Le groupe de travail est composé de 20 membres issus de:

- ✓ Ministère de la Communication ;
- ✓ Ministère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- ✓ Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ✓ **Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) ;**
- ✓ Conseil des Télécommunications en Côte d'Ivoire (CTCI) ;
- ✓ l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) ;
- ✓ la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) ;
- ✓ Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ;
- ✓ l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) ;
- ✓ l'Institut Supérieur Africain des Postes et télécommunications (ISAPT).

- **FONCTIONNEMENT**

03 sous-groupe et un Secrétariat Technique:

- ✓ l'environnement technologique et choix des normes ;
- ✓ l'adaptation du cadre juridique ;
- ✓ l'environnement économique et social
- ✓ Secrétariat technique

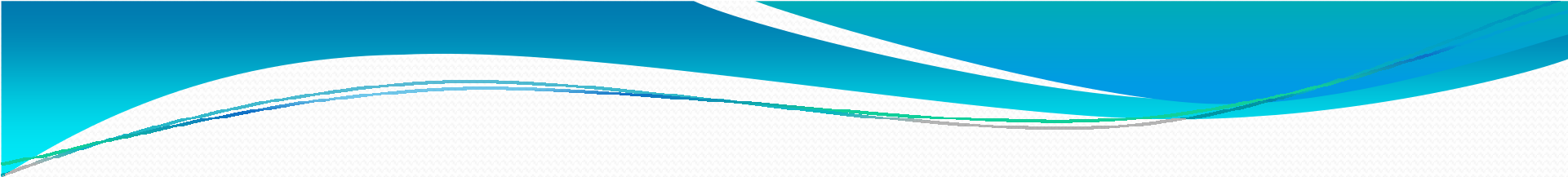
Chaque sous-groupe doit faire un état des lieux, analyser cet état des lieux et faire des propositions stratégiques.

Le Secrétariat technique est chargé de la rédaction du Rapport Final

RESULTATS GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a :

- fait un bilan diagnostic de la télévision en Côte d'Ivoire : état des lieux et analyse de l'état des lieux
- définit les parties prenantes et leurs rôles (gouvernement, régulateurs, opérateurs et usagers) ainsi que les facteurs clés de succès (l'engagement des parties prenantes, la coordination des actions, l'assistance et l'accompagnement, le renforcement des capacités, la communication et la sensibilisation)
- Identifié les modes de financement de la migration
- définit un plan d'actions (feuille de Route), les responsabilités et les délais de réalisation
- fait des recommandations suivantes :
 - ✓ Choix des normes DVB-T2 et MPEG 4 avec les formats de définition SD et HD
 - ✓ révision de la loi N° 2004-644 du 14 décembre 2004 sur la communication audiovisuelle, pour prendre en compte les concepts relatifs à la technologie numérique, et élargir les compétences du régulateur à cet effet
 - ✓ création de la société de diffusion qui assurera dans un premier temps le multiplexage des programmes
 - ✓ Création d'un organe de coordination des Actions, de suivi et évaluation de la transition



**COMITÉ NATIONAL DE MIGRATION
DE LA CÔTE D'IVOIRE VERS LA
TÉLÉVISION NUMÉRIQUE DE
TERRE (CNM-TNT)**

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CNM-TNT

- ✓ Décret n°2013-417 du 06 juin 2013 : création du Comité National de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre CNM-TNT
- ✓ Le CNM-TNT est composé de deux organes : le **Comité de Pilotage** et le **Secrétariat Exécutif**

LE COMITÉ DE PILOTAGE: COMPOSITION

➤ Organe de concertation et d'orientation du projet de migration.

Il est composé des représentants des Institutions et structures suivantes :

- ✓ La Présidence de la République,
- ✓ La Primature ;
- ✓ Le Ministère en charge des Technologie de l'Information et de la Communication ;
- ✓ Le Ministère en charge de la Communication ;
- ✓ Le Ministère en charge de l'Intérieur ;
- ✓ Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances ;
- ✓ Le Ministère chargé du Commerce ;
- ✓ Le Ministère chargé de l'environnement ;
- ✓ **La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) ;**
- ✓ L'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences (AIGF) ;
- ✓ L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/TIC (ANSUT) ;
- ✓ Le secteur public de la communication audiovisuelle
- Soit au total 13 personnes
- **La présidence et la vice-présidence sont respectivement assurées par la Ministère de la Communication et le Ministère en charge des TIC**

LE COMITÉ DE PILOTAGE: MISSIONS

Il est chargé de :

- ✓ Veiller à la conformité de la mise en œuvre du Projet avec la politique gouvernementale en matière de communication ;
- ✓ Faciliter l'adhésion des parties prenantes au Projet ;
- ✓ Réceptionner et valider les étapes de la mise en œuvre du Projet telles que décrites dans la « Stratégie Nationale de Migration vers la Télévision Numérique de Terre » et d'adapter le cas échéant, les adaptations nécessaires ;
- ✓ Veiller au respect des normes techniques admises par la Côte d'Ivoire ;
- ✓ Adopter les stratégies de communication accompagnant la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Valider le plan annuel et le budget d'investissement nécessaire à la mise en œuvre du Projet ;
- ✓ Adopter les plans d'exécution financière prenant en compte les plans de passation des marchés ;
- ✓ Adopter les indicateurs de suivi du Projet et de veiller à leur mise en œuvre ;
- ✓ D'adopter les rapports trimestriels de mise en œuvre du Projet ;
- ✓ Adopter le schéma national de mise en service du réseau numérique de diffusion et d'arrêt de la diffusion analogique ;
- ✓ Valider le rapport d'achèvement du Projet de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre ;
- ✓ Assurer le suivi de l'exécution du Projet.

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF : ORGANISATION

➤ Il est organe opérationnel du CNM-TNT.

Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif et dispose de trois services :

- ✓ Un service technique ;
- ✓ Un service administratif et financier ;
- ✓ Un service communication.

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF: MISSIONS

Il est chargé de :

- ✓ Préparer le plan d'action technique entrant dans le processus de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre ;
- ✓ Elaborer le plan d'investissement et le budget annuel de SE-TNT ;
- ✓ Préparer les stratégies de communication qui accompagnent la mise en œuvre du Projet ;
- ✓ Préparer le schéma national de mise ne service du réseau numérique de diffusion et d'arrêt de la diffusion analogique ;
- ✓ Préparer les plans d'exécution financière prenant en compte les plans de passation des marchés ;
- ✓ Suivre la mise en œuvre du planning de passation des marchés publics tel qu'adopté par le Comité de Pilotage ;
- ✓ Assurer le suivi technique d'exécution et d'évaluation des prestations en liaison avec le Maître d'œuvre ;
- ✓ Elaborer les rapports trimestriels et annuels d'exécution du Projet de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre ;
- ✓ Elaborer les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Projet à soumettre à l'approbation du Comité de Pilotage ;
- ✓ Préparer les rencontres du Comité de Pilotage ;
- ✓ Préparer le rapport d'achèvement du Projet de migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre à soumettre à l'approbation du Comité de Pilotage.

ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE CNM-TNT

- ✓ Adoption de deux logos: l'un pour le Comité de Pilotage et l'autre pour Secrétariat Exécutif
- ✓ Adoption d'une mascotte
- ✓ Adaptation du Plan d'actions (Feuille de Route) élaboré dans le cadre de la *Stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT)*

PERSPECTIVES

La mise en œuvre des Actions contenues dans le Plan d'Actions adapté:

- ✓ Les modifications du cadre législatif et réglementaire
- ✓ Faire des études nécessaires identifiées par le Groupe de Travail
- ✓ Création de la société de diffusion
- ✓ Délivrance des différentes autorisations aux opérateurs
- ✓ Construction du réseau TNT
- ✓ Arrêt de l'analogique et basculement au numérique
- ✓ La campagne de communication
- ✓ Evaluation de la migration
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs de la TNT



MODIFICATION DU PLAN GE-06

MODIFICATION DU PLAN GE-06

La réduction de la bande UHF attribuée au service de la radiodiffusion (470-694 MHz) a engendré la perte totale ou partielle de canaux sur certains sites d'assignation d'où la nécessité de modification du Plan GE-06.

Ce processus est bien suivi par la Côte d'Ivoire à travers la HACCA et l'AIGF. Le taux de fréquences assignables est acceptable (environ 97%) et permet la planification du réseau de diffusion de la TNT.

Nous espérons que les résultats de la 34^{ème} itération nous permettront d'atteindre les 100%.



**Merci pour votre
aimable attention**